

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 juin 2012  
(convocation du 11 juin 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel  
M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard  
M. BRON Jean-Claude à M. CAZENAVE Charles à partir de 10h50  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h30  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
Mme de FRANCOIS Béatrice à Mme TERRAZA Brigitte à compter de 11h20  
Mme. LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean  
M. BOUSQUET Ludovic à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h30  
Mme BREZILLON Anne à M. SOLARI Joël à compter de 10h30  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLÉ Thierry jusqu'à 10h50  
M. DAVID Yohan à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
Mme DELATTRE Nathalie à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 11h30  
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime

Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Jean-Louis  
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul  
M. DUPOUY Alain à M. GAUTE Jean-Michel  
M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle  
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme. EWANS Marie-Christine  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10h30  
M. LOTHAIRE Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. MAURIN Vincent à Mme. MELLIER Claude  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
Mme. PIAZZA Arielle à M. BRUGERE Nicolas  
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques  
Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. COLLET Brigitte  
M. SIBE Maxime à Mme. LAURENT Wanda  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 10h30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Caisse de Secours et d'Entraide des Sapeurs-pompiers - Convention du 26 novembre 2001 - Avenant n°11 relatif au versement de la subvention 2012 - Autorisation**

Monsieur GAÜZERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération 2001/0861 du 12 octobre 2001, vous avez autorisé Monsieur le Président à signer une nouvelle convention avec Monsieur le Président de la Caisse de Secours et d'Entraide de l'ex-corps des Sapeurs-pompiers de la Communauté urbaine de Bordeaux pour le versement de la subvention annuelle due par notre Etablissement Public au titre des avantages acquis.

L'article 2 de ladite convention, signée le 26 novembre 2001, précise les modalités de calcul du montant de cette subvention.

Ainsi, cette participation plafonnée à 274 409 € lors du transfert des 862 Sapeurs-pompiers professionnels, le 1<sup>er</sup> août 1999, doit être réduite chaque année au prorata du nombre de décès, départs à la retraite, démissions ou mutations vers un autre Service Départemental, des adhérents.

Par délibération du 24 juin 2011, vous avez autorisé la signature de l'avenant n°10 relatif à la subvention 2011 pour un montant de 181 944.98€.

Aujourd'hui, il convient au titre de 2012, de fixer le montant de la subvention annuelle, étant donné que le nombre de bénéficiaires de la Caisse de Secours est de 516 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

De plus, le montant de référence (274 409 €) doit être indexé chaque année sur la valeur du point de rémunération de la fonction publique pour l'indice 100.

Ainsi, le montant de la subvention 2012 est calculé de la façon suivante :

**Montant de référence**  $\underline{274\,409\,€} \times 5556.35^{(1)} = 296\,477,46\,€$

5 142,76 €<sup>(2)</sup>

Montant de la subvention 2012 :  $\frac{296\,477,46\,€ \times 516\text{ agents}}{862\text{ agents}} = 177\,473.75\,€$

1. Valeur de la rémunération annuelle de l'indice 100 de la fonction Publique connue en mai 2012
2. Valeur de la rémunération annuelle de l'indice 100 de la fonction Publique connue en juillet 2001

Il apparaît donc nécessaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°11 à la convention du 26 novembre 2001 concernant la subvention 2012 ;

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**Vu** la délibération 2001/0861 du Conseil de Communauté du 12 octobre 2001,

**Vu** la convention signée le 26 novembre 2001 avec Monsieur le Président de la Caisse de Secours et d'Entraide de l'ex-cors des Sapeurs-pompiers de la Communauté Urbaine de Bordeaux, conformément à la délibération précitée,

Entendu le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** que le versement de cette subvention est la stricte application du jugement du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 6 février 2001, et que l'avenant n°11 à la convention du 26 novembre 2001 est relatif à cette subvention 2012.

## DECIDE

### **Article 1 :**

Une subvention d'un montant de 177 473,75 € est accordée à la Caisse de Secours et d'Entraide de l'ex-corp des Sapeurs-pompiers de la Communauté Urbaine de Bordeaux au titre de l'année 2012.

### **Article 2 :**

Le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux est autorisé à signer avec Monsieur le Président de la Caisse de Secours et d'Entraide de l'ex-corp des Sapeurs-pompiers de la Communauté Urbaine de Bordeaux l'avenant n°11 à la convention du 26 novembre 2001 et relatif à cette subvention 2012.

### **Article 3 :**

La dépense correspondante est inscrite au Budget Principal 2011 – Chapitre 65 – Article 658 – Fonction 1130 – CRB GB00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
9 JUILLET 2012

PUBLIÉ LE : 9 JUILLET 2012

M. JEAN-MARC GAÜZERE